



PSR07

GERER LES SITUATIONS DE VIOLENCE ET D'AGRESSIVITE EN ESSMS

Public

Tous les professionnels de l'accompagnement des usagers ou des résidents : IDE, AS, ASL, Personnel administratif...

Durée – Taille du Groupe

2 à 3 jours (7 heures / jour)
8 à 10 apprenants

Pré-requis

Aucun

Evaluation

A chaud et par QCM

Moyens Pédagogiques

Apports théoriques et pratiques, Exercices pratiques, Support de formation

Tarif

INTRA : 1350,00 € HT /jour
hors frais de déplacement,
hors frais duplication de support

Modalités d'accès handicap : Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.

Objectif global

- Mieux comprendre et mieux communiquer avec les usagers ou les résidents, par une meilleure adaptation de son comportement.

Objectifs spécifiques

- Analyser les mécanismes de la communication.
- Comprendre les mécanismes de l'agressivité.
- Acquérir une démarche et des outils pour mieux gérer les situations d'agressivité.
- Repenser son fonctionnement concernant l'émotivité.
- Apprendre à optimiser son comportement pour gérer les situations conflictuelles.
- Réfléchir à une démarche commune d'équipe afin de prévenir ou de désamorcer les situations conflictuelles.
- Repositionner les droits et l'information de l'utilisateur ou du résident.

L'essentiel portera sur l'acquisition d'un savoir-être et savoir-faire, d'outils, de méthode permettant ainsi de répondre aux différentes situations rencontrées sur le terrain et nécessitant une démarche d'équipe et individuelle.

Un certificat de réalisation sera fourni aux apprenants à l'issue de la formation.

Un compte-rendu pédagogique sera transmis aux organes de direction.

« L'agressivité, la violence et la fatigue peuvent être des facteurs générant du stress, des conflits, qui risquent, s'ils ne sont pas maîtrisés d'affecter les relations dans les équipes et avec les usagers »

Délai d'accès : « Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande. »

« Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts. » (Version du document : V01_2024)

